



Information Communale

Bulletin N° 023 - Décembre 2013

Le mot du Maire,



Nous sommes proches de notre fin de mandat, et je vous voudrais en profiter pour valoriser les mérites de nos employés communaux et de nos associations. Sans eux, notre village n'aurait pas connu un tel dynamisme.

Les restrictions de crédit et les réductions d'aides nous ont conduit à exécuter beaucoup de travaux en régie (par nous mêmes). Les compétences, la flexibilité des tâches et l'esprit de bonne volonté de notre main d'œuvre ont permis d'obtenir une amélioration considérable de notre quotidien.

Les travaux de restauration de notre salle des votes et de réunions viennent de se terminer. Notre équipe communale peut être fière de cette belle réalisation.

Nos associations sont le lien social de notre village. Sportives, éducatives ou culturelles elles contribuent à donner un élan, une vie, un rassemblement, un partage, un échange de toutes les valeurs que nous possédons.

Leur nombre progresse sans cesse, avec 22 associations pour 1000 habitants nous obtenons le record de la région. Les courses cyclistes, le concours d'attelages et le festival de théâtre sur 4 jours ont accueilli des milliers de personnes et créé une ambiance sympathique offrant une bonne image de l'accueil Ardennais.

2013 a été encore une année difficile pour notre économie, beaucoup de ménages ont des difficultés à maîtriser leurs budgets. Un nombre croissant de nos concitoyens ont dû être aidés par le CCAS, auquel je rends hommage à travers toutes ses personnes bénévoles et dévouées à cette action sociale.

En cette fin d'année, je vous souhaite de bonnes fêtes en famille et je vous convie le 11 janvier à 18h à la salle polyvalente pour la traditionnelle cérémonie des vœux du Conseil Municipal.

Pascal MAUROY

**Le samedi 11 janvier à 18h
à la Salle Polyvalente.**

**Pascal Mauroy et les membres
du Conseil Municipal**

**auront le plaisir de vous convier à la
cérémonie des vœux 2014, suivie d'un vin
d'honneur.**

Pour joindre la mairie

54, rue de la République - 08410 Boulzicourt
Tél. 03 24 32 72 72 - Fax. 03 24 32 76 93

Nouvelle adresse de messagerie

E. mail : mairie.boulzicourt@gmail.com
Site internet : www.boulzicourt.fr

Horaires du secrétariat de mairie :

**du lundi au vendredi
de 10h30 à 11h45 et de 14h à 18h**

**La permanence des élus : sur rendez-vous
de 18h à 19h en période scolaire.**

Il y a 1 an, la mairie prenait feu !

Suite au rapport des experts parvenu en juin, les appels d'offres sont en cours et les travaux de restauration doivent démarrer en mars 2014.



**La remise des prix du concours
des maisons fleuries et des illumina-
tions, aura lieu le samedi 1 février
2014 à 17h, dans la salle de réunions
du rez de chaussée.**

Pour les nouveaux habitants de Boulzicourt

**Afin de faciliter les tâches administratives,
les nouveaux résidents sont priés de se faire
connaître auprès du secrétariat de Mairie, dès
leur arrivée dans la Commune.**

L'autorisation préalable de la DDT vient d'être accordée pour l'implantation d'un réémetteur de l'opérateur Orange sur le site de Boulzicourt. Nous pourrions peut-être voir cette réalisation dans le courant de l'année 2014.

Résumé des délibérations du Conseil Municipal

Du 07 Octobre 2013

Les Agences de l'Eau Seine Normandie et Rhin Meuse proposent la mise en place d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable avec l'accompagnement de la communauté de communes, afin de réaliser :

- le diagnostic et les relevés de chaque réseau d'AEP (avec version informatisée sous SIG)
- le programme chiffré d'interventions prioritaires à prévoir pour chaque réseau avec les possibilités de subvention,
- l'analyse de la vulnérabilité en quantité des captages d'AEP et programme d'intervention à prévoir pour les captages vulnérables ou dégradés (étude si nécessaire de l'aire d'alimentation du captage et projet d'interconnexion de réseau afin de sécuriser la ressource) ;

Considérant que la réalisation de ce schéma répond aux obligations de la loi dite Grenelle 2.

Considérant que la Communauté de Communes des Crêtes Pré ardennaises pourrait assurer la préparation et le suivi de ce schéma ainsi que le montage des prestations groupées spécifiques aux communes et syndicats concernés (diagnostic et relevés des réseaux avec programme d'intervention, études si nécessaire aire d'alimentation de captage et projet d'interconnexion).

Considérant que les communes et syndicats concernés auront à prendre en charge leur quote part (20% après subvention des Agences de l'Eau) sur les prestations spécifiques pour leur réseau AEP.

Considérant que cet engagement financier fera l'objet d'une convention à délibérer sur présentation d'un programme détaillé et chiffré de prestations à réaliser.

- Le Conseil Municipal accepte de participer à la réalisation de ce schéma directeur d'alimentation en eau potable, avec la Communauté de Communes des Crêtes Pré ardennaises, financé à 80 % par les Agences de l'Eau Seine Normandie et Rhin Meuse.

- Décision d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association des Anciens Combattants UNC-AFN de 120 € ainsi qu'à l'ASB (association sportive de Boulzicourt) du même montant.

- Décision d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « Le Périscolaire » de 1 400,00 €, à l'Ecole de Foot de Boulzicourt d'un montant de 60 € et à l'UNC d'un montant de 60 €.

- Fixation du taux de promotion à 100 % pour tous grades relevant des cadres d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, des adjoints techniques territoriaux et des rédacteurs territoriaux.

- Décision de transformer l'emploi actuel permanent à temps complet (35/35^{ème}) d'adjoint administratif territorial 2^e classe 35/35^e, en poste d'adjoint administratif territorial de 1^{ere} classe, à compter du 1^{er} Décembre 2013,

Du 05 Décembre 2013

- Décision d'acquérir une parcelle de terrain sise à Boulzicourt, cadastrée Section AB n°532, 534 et 536 (qui faisaient partie de la parcelle anciennement cadastrée n°73) Voie de Donchery, appartenant aux Indivisaires Nelis, d'une superficie de 90 M², au prix principal de 3 €, dans le cadre du plan d'alignement de la voie de Donchery.

Les frais d'acquisition incombent à la Commune de Boulzicourt.

- Décision d'acquérir une parcelle de terrain sise à Boulzicourt, cadastrée Section C n°5 (friche), appartenant aux Consorts Petitmangin, d'une superficie de 278 m², au prix de s 556 € net vendeur. Les frais d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

- La Commune de Boulzicourt accepte d'emprunter à titre de prêt à usage ou commodat, conformément aux articles 1875 et suivants du code civil, à :

- Monsieur Gaudalet, les parcelles sises à Boulzicourt, cadastrées section AC n° 709 et 715,
- Mr et Mme Bonnaire-Mauroy, les parcelles sises à Boulzicourt cadastrées section AC n°706 et 708 ;

Le prêt à usage sera consenti pour une durée de 99 ans .

Le prêt une fois arrivé à son terme aura vocation à se renouveler par périodes successives de 99 ans. A défaut de convention contraire, les conditions du nouveau contrat seront identiques à celles du prêt initial.

- Le Conseil Municipal accepte la convention relative à la canalisation longeant le pôle scolaire dans les termes précisés ci-dessus.

En ces temps difficiles, si vous avez besoin d'une aide.

L'assistante Sociale de Villers Semeuse, Madame LEONARD se tient à votre disposition à la Mairie de Boulzicourt (exclusivement sur rendez-vous pris au préalable avec elle).

N° d'appel au : **03 24 52 99 77**

Naissances

Misha MERCIER TASSIAUX (fille de Clément Mercier et d'Adriane Tassiaux)
26 août 2013

Isalys RAMBEAUX (fille de Lionel Rambeaux et de Sophie Charles)
17 octobre 2013

Amaury BALDES (fils de Brice Baldes et de Gaëlle Planson)
31 octobre 2013

Décès

Daniel TOMBOIS (époux de Nicole Moretto) à l'âge de 81 ans
18 septembre 2013

Chantal PONSART à l'âge de 59 ans
10 octobre 2013

Marie-Claude PEROTIN (divorcée de Jean-François Dor)
à l'âge de 61 ans
17 novembre 2013

Fêtes et Cérémonies

11 novembre



La traditionnelle cérémonie au monument aux morts



A l'issue du vin d'honneur, le président des anciens combattants et soldats de France, Alain Scandella, a remis la médaille de bronze du mérite de l'UNC à Philippe Gennesseaux, Ghislain Capliez et Guy Poncelet.



Cette journée s'est terminée par un repas convivial autour des nouveaux médaillés.

CCAS



Pour cette fin d'année, le Comité Communal d'action sociale offrait une journée récréative aux seniors.

Quelques évènements



Cet automne, a eu lieu l'inauguration des locaux du club des retraités de la MGEN (situés dans l'ancienne école), en présence des principaux responsables de section de la région.



Le pôle scolaire crée un nouvel emploi avec un contrat Avenir.

Pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves et de la prévision du changement de rythmes scolaires, Sophie Guignot 21 ans, originaire de La Francheville, est venue renforcer l'équipe.

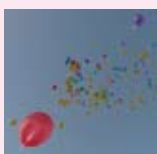


Titulaire d'un CAP petite enfance, elle devra suivre une formation ATSEM pour accomplir au mieux sa tâche au sein de l'établissement.



Téléthon

Contrairement à la moyenne nationale, les dons ont été en forte augmentation (3 143 € contre 2 518 € en 2012), avec davantage de participants, à travers les nombreuses associations du village, à contribuer activement à l'élan de solidarité au profit du Téléthon organisé par les Municipalités de Boulzicourt et de Champigneul sur



Créée récemment, la nouvelle association «L'Athlétique Club de Boulzicourt a ouvert la marche par une initiation à la randonnée Nordique. Plus de 50 participants étaient au départ.



La soirée organisée par le Club de Fléchettes «Les Vodsky de Boulzicourt». Leur recette a été généreuse avec plus de 1 100 € versée au Téléthon.



L'amicale Canine a aussi participé à ce élan du coeur.



Un échantillon de colosses de l'équipe de foot de Boulzicourt.



La Gym Entretien Adultes nous a offert une démonstration de Zumba.



L'association «Les 3 Bourriques» avait prévu des tours en calèche



Le club cyclistes des cadets de l'ECVB, avec leur encadrement toujours dévoué.



L'association des Anciens combattants et soldats de France.



Les gaufres préparées avec passion par l'association «Familles rurales Seniors»



Avec la disparition d'Anne-Marie Auclerc, une nouvelle doyenne bien connue de tous lui succède: Paulette Vanpuyvelde, née à Saint Pierre en 1917.

Pour fêter son anniversaire, des voisins, des personnes quotidiennement dévouées auprès d'elle, ainsi que des membres de la municipalité étaient venus l'entourer.



Le Jujitsu club de Boulzicourt a initié les jeunes.

NOEL Communal



Le Maire et les membres du Conseil Municipal ont organisé une réception pour le Noël des employés communaux.



Comme la veille au soir, l'Athlétic Club a clôturé cette journée par une marche en début de soirée.

Saluons au passage cette toute nouvelle association de plus de 45 licenciés qui a gagné un challenge en organisant une course non stop de 24 h sur un parcours balisé de 1 km dans le village. A toute heure de la nuit, les participants se sont relayés sans relâche.

NOEL au pôle scolaire





L'après-midi récréatif avec ses magiciens et clowns de la troupe Eric Production, s'est terminé par un goûter et l'arrivée du père Noël



Commencée en septembre

La salle de réunions située au rez-de-chaussée de la mairie vient d'être achevée juste à temps pour fêter le Noël des employés communaux.



NOEL au multi-accueil



Précédent le père Noël, le spectacle «Floconia» interprété par la Cie Le temps des rêves.



L'arbre de Noël a eu lieu aussi pour les petits Nutons des Crêtes.



De nouveaux panneaux signalétiques sont venus compléter ceux déjà existants.

Bientôt 3 nouveaux panneaux d'entrée de village seront installés pour remplacer les anciens devenus peu lisibles.

Le 5ème et dernier pavillon se termine, rue du Rouge Biout, l'aménagement de cette rue pourra donc commencer au printemps prochain.



Réalisations



Financée par le Conseil Général, la réfection par un gravillonnage a amélioré sensiblement notre traversée de village. Espérons que l'hiver ne détériore pas de nouveau ce revêtement.

Le Conseil Municipal soutient toujours les activités de nos associations, ainsi nous sommes toujours prêts à les aider dans la limite de nos possibilités.

Pour mieux connaître vos besoins, nous demandons à tous les présidents d'associations de renouveler la demande de subventions municipales pour l'année 2014, avant le 15 février dernier délai, accompagnée d'un rapport d'activités et de finances de l'année précédente, ainsi qu'une présentation des nouveaux projets pour 2014.

L'animation associative

ont eu lieu



Une association qui ne fait pas beaucoup de bruit dans le village ! Au fond de la forêt elle contribue à l'équilibre de la nature. **L'amicale des chasseurs** réunie avant l'ouverture de la chasse.

Dans le calendrier de chasse de l'amicale des chasseurs de Boulzicourt paru dans le précédent bulletin, veuillez rajouter **le dimanche 12 janvier 2014 jour de chasse**.
- Veuillez nous excuser pour cet oubli.



Avec une météo favorable, le cyclo-cross organisé par l'ECVB a connu un vif succès autant parmi les participants que parmi les spectateurs. Son président Francis Bonotti a récompensé tous les acteurs en présence de Marc Laménie, Sénateur, Hugues Mahieu, Conseiller Général, de Daniel Thomas Vice-président des Crêtes, du Maire et de nombreux représentants du sport cycliste.



Concert à l'église organisé par le LAC



Photo manquante du bulletin précédent du cours de gym du jeudi de l'association **GEAB**.

Le chœur mixte Cantabile de Reims, sous la direction de Gregory Meldray, avec Julie Brochet au piano, Fabrice Brochet au trombone et Patrick Carceller à la trompette, est venu séduire un large public.



Comme chaque année, le club de nos aînés s'est retrouvé pour savourer un bon repas.



«Les 4 filles Aymon» par le cercle Pierre Bayle de Sedan

Sur une durée de 4 jours, le festival de théâtre organisé par les Utopistes et l'association le Lac, a connu un vif succès. Plus de 1000 personnes ont assisté à une douzaine de représentations interprétées par différentes troupes de théâtre amateur des Ardennes, dans la salle polyvalente et le pôle scolaire.

L'école de foot à l'entraînement



«Les clowns transforment les déchets en instruments de musique» par les Hilario's



«Mais qu'est ce que vous faites chez moi ?» par la Cie des Nez en Bulles



Ce 19 novembre, les membres du district des Ardennes ont décerné la remise du label qualité à notre école de football: gage de la qualité d'accueil des structures mises à leur disposition et des compétences des éducateurs diplômés.

«A mots croisés» par l'école de Boulzicourt.



«Avocat sauce agraire» par les Utopistes



«La baby-Sitter» par les passeurs de jeu.



«L'anniversaire ou la Renaissance» par les 2 Masques.



«Contes» au fil des mots par Marie Cécile Liesch



Comme chaque année, un tournoi de foot avec 7 adultes sera organisé le dernier dimanche de juin.

A rappeler: Tous les joueurs et dirigeants du foot sont présents chaque samedi pour les jeunes et tous les dimanches pour les seniors, de septembre à fin mai, (hors trêve de décembre à mars).

L'assemblée générale du LAC aura lieu le 11 février à 19h30 dans la salle de réunion de la mairie (rez de chaussée).



L'association des parents d'élèves avait organisé la fête de St Nicolas. Ce moment convivial était propice à une distribution de friandises et au partage de goûter.



Les informations

Nouveau

Une aide de l'Etat pour une complémentaire santé aux personnes à revenus modestes

De 100 € à 500 € d'aide ?

C'est le moment d'en profiter pour votre santé.

Le chèque aide pour une complémentaire santé a été créé par l'Etat pour permettre aux personnes à revenus modestes de bénéficier d'une mutuelle santé à tarif avantageux. Cette aide diminue le montant de votre cotisation annuelle.

Qui y a droit ?

- Vous-même, votre conjoint(e), votre concubain(e) ou votre partenaire dans le cadre d'un PACS et les personnes de moins de 25 ans à votre charge, si :
 - vous résidez en France, de façon stable depuis plus de 3 mois,
 - vous êtes en situation régulière,
 - le revenu de votre foyer dépasse de moins de 33% le plafond fixé pour la CMU complémentaire.

Montants des ressources permettant de bénéficier de l'aide pour une complémentaire santé, applicables depuis le 1^{er} juillet 2013.

Nombre de personnes composant le foyer	Plafond annuel en France Métropolitaine	Plafond annuel pour les départements d'outre-mer
1 personne	11 600 €	12 901 €
2 personnes	17 405 €	19 367 €
3 personnes	20 881 €	23 240 €
4 personnes	24 365 €	27 114 €
5 personnes	29 001 €	32 278 €
Par personne en plus	+ 4 640,296 €	+ 5 164,539 €

Attention, ces montants sont révisés chaque année. Les personnes qui ont bénéficié de l'aide pour une complémentaire santé au premier avril 2013 ne sont pas concernées par ce changement de plafonds. Les personnes qui ont bénéficié de l'aide pour une complémentaire santé au premier avril 2014 ne sont pas concernées par ce changement de plafonds.

Quel est le montant de l'aide ?

Tout dépend du nombre et de l'âge des personnes qui composent votre foyer.

Par exemple :

Un couple de 40 ans et 36 ans avec 2 enfants de moins de 16 ans recevra 600 € d'aide.

Votre âge	Votre réduction annuelle sur une cotisation de complémentaire santé individuelle*
Moins de 16 ans	100 €
Entre 16 et 49 ans	200 €
Entre 50 et 59 ans	350 €
60 ans et plus	500 €

* Montants actualisés depuis le 1^{er} janvier 2010 par personne sous réserve de modification.

Comment bénéficier de cette aide ?

- vous effectuez une demande auprès de votre caisse d'assurance maladie. Celle-ci a deux mois pour vous indiquer si cette aide peut vous être accordée (vous pouvez également télécharger le formulaire sur www.ameli.fr).
- si vous remplissez les conditions d'accès à l'aide pour une complémentaire santé, votre Caisse d'Assurance Maladie vous adresse une attestation-chèque.
- vous adressez votre attestation-chèque à votre mutuelle, dans un délai de six mois.
- la mutuelle déduit immédiatement le montant de l'aide de votre cotisation.
- cette aide est accordée pour 12 mois. Son renouvellement n'est pas automatique. Vous devez en refaire la demande 2 à 4 mois avant l'échéance auprès de votre caisse d'assurance maladie.



En savoir plus

L'attribution de droit à déduction comporte un «chèque aide pour une complémentaire santé» qui est à remettre, sans le séparer de l'attestation, à la mutuelle. Ce chèque permet de déduire immédiatement l'aide qui vous est accordée.

**ATTENTION ! Dès le 6 janvier 2014 :
Changement de mode de collecte et
des jours de ramassage !**



Jusqu'au 5 janvier 2014 :



Les sacs jaunes sont collectés en semaine *impaire* et les bleus en semaine *paire*.



Les ordures ménagères sont collectées le même jour que le tri chaque semaine.

Le lundi pour Boulzicourt

A partir du 6 janvier 2014 :



Les sacs jaunes *et* bleus seront collectés *une fois par quinzaine*.

Et pour que tous les Ardennais trient de la même façon, nous pourrions désormais mettre tous les emballages recyclables (papiers, cartons,

flaconnages plastiques, briques, emballages métalliques) indifféremment dans le sac bleu ou dans le jaune.



Les ordures ménagères seront toujours collectées *une fois par semaine*, mais un jour différent que celui du tri. **Le lundi pour Boulzicourt**

Pour les habitants de Boulzicourt, à partir du 6 janvier 2014, le ramassage des sacs jaunes ou bleus (en attendant la distribution des poubelles à couvercle jaune prévue au printemps prochain) se fera tous les mercredi (2^{ème} et 4^{ème} semaine de chaque mois).